



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 53_CC_2026_CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FOOTIBEL »

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à huit heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Ruanny CANTAO DIAS, Patrick COSSET, Nicsonne JEANTY, Naëll TORVIC, Johanna HORTH, Constantin-Richard AMARANTHE, Marie-France BANGO, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Corinne CHATEAU, Keila DE PAIVA, Albert GOLITIN, Aglaé LETARD, Frédéric LLADERES, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, François RINGUET, Lauric SOPHIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à Lauric SOPHIE
Gilles DUFAIL à Michael RIMANE
Fidélia BOCAGE à Naëll TORVIC
Françoise FRÉDOC à François RINGUET

Absents excusés :

Micheline ANTOINETTE, Stelly FERNAND LAURENCIN, Albert Franck SAMUELS, Benjamin ZULEMARO, Jean-Etienne ANTOINETTE, Enrico BERTHIER.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objet de se prononcer sur la demande de subvention d'un montant de 8 000 euros (huit mille euros), formulée par l'association « Footibel », dans le cadre du projet visé.

L'association « Footibel », créée en 2024, constitue une initiative exclusivement féminine dédiée à la promotion et au développement du football féminin. Elle œuvre en faveur de l'accès des jeunes filles à la pratique sportive, en leur offrant un cadre structurant propice à leur épanouissement, tout en contribuant au renforcement de la diversité et de l'inclusion dans le milieu sportif.

La section « École de football féminin » de l'association a récemment été distinguée par l'attribution du Label Bronze « École de Football Féminin » délivré par la Fédération Française de Football pour les saisons 2025-2026, reconnaissant ainsi la qualité de son encadrement et de son projet sportif.

Dans le cadre de ses actions pour l'année en cours, l'association prévoit l'organisation d'un déplacement en Hexagone, à Ivry-sur-Seine, afin de participer à un stage de perfectionnement « Kylian Mbappé », destiné aux catégories U13 à U15 féminines, du 16 avril 2026 au 26 avril 2026.

Ce stage poursuit plusieurs objectifs :

- offrir aux jeunes joueuses une formation de haut niveau, en leur permettant d'accéder à des infrastructures et à un encadrement professionnel
- favoriser leur détection par des clubs, en augmentant leurs perspectives d'intégration dans des structures sportives de niveau supérieur
- encourager les échanges sportifs et culturels avec des jeunes issues de l'Hexagone
- renforcer la cohésion d'équipe et développer des valeurs telles que la discipline, le leadership et l'esprit collectif

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'association « Footibel » sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000,00 €.

Délibération n° 53_CC_2026_CCDS

Cette participation financière est destinée à contribuer à la prise en charge des frais liés au déplacement, à l'hébergement, à la formation et à l'organisation logistique du stage.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 19 993,60 € et se décline comme suit :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Hébergement	4 743,60€	Fond propre club ASCFK	1 000,00€
Restauration	2 000,00€		
Transport aérien	10 800,00€	Sponsors	1 250,00€
Communication	150,00€	Communes (CCDS)	8 000,00€
Equipement ou matériel	1 200,00€	Etat	
Location salle		Fédération	
Transports			
Train, Bus, Van A/R	500,00€	Subvention (CTG)	4 743,60€
Récompenses		Participation des joueuses	5 000,00€
Sécurité			
Médical	100,00€		
Autres	500,00€		
TOTAL	19 993,60€	TOTAL	19 993,60€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE une subvention à l'Association « FOOTIBEL » pour un montant de 8 000,00€ (huit mille euros) pour la participation des jeunes des catégories U13 à U15 à un stage de perfectionnement « Kylian Mbappé », qui se déroulera du 16 au 26 avril 2026 à Ivry-sur-Seine, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Hébergement	4 743,60€	Fond propre club ASCFK	1 000,00€
Restauration	2 000,00€		
Transport aérien	10 800,00€	Sponsors	1 250,00€
Communication	150,00€	Communes (CCDS)	8 000,00€
Equipement ou matériel	1 200,00€	Etat	
Location salle		Fédération	
Transports			
Train, Bus, Van A/R	500,00€	Subvention (CTG)	4 743,60€
Récompenses		Participation des joueuses	5 000,00€
Sécurité			
Médical	100,00€		
Autres	500,00€		
TOTAL	19 993,60€	TOTAL	19 993,60€

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2026.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;
Vu la demande de l'association « FOOTIBEL » ;
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 16 avril 2026 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une subvention à l'Association « FOOTIBEL » pour un montant de 8 000,00€ (huit mille euros) pour la participation des jeunes des catégories U13 à U15 à un stage de perfectionnement « Kylian Mbappé », qui se déroulera du 16 au 26 avril 2026 à Ivry-sur-Seine, selon le plan de financement :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Hébergement	4 743,60€	Fond propre club ASCFK	1 000,00€
Restauration	2 000,00€		
Transport aérien	10 800,00€	Sponsors	1 250,00€
Communication	150,00€	Communes (CCDS)	8 000,00€
Equipement ou matériel	1 200,00€	Etat	
Location salle		Fédération	
Transports			
Train, Bus, Van A/R	500,00€	Subvention (CTG)	4 743,60€
Récompenses		Participation des joueuses	5 000,00€
Sécurité			
Médical	100,00€		
Autres	500,00€		
TOTAL	19 993,60€	TOTAL	19 993,60€

ARTICLE 3 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2026.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 31
Quorum : 16
 Nombre de conseillers présents : 21
 Nombre de procurations : 04
 Nombre de votants : 25
 Pour : 25
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 avril 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Michael RIMANE



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260506-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 07-05-2026